



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 6 février 2025

L'an 2025 et le 6 février à 17h15, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 30 janvier 2025.

Date de la convocation : 30 janvier 2025

Date d'affichage : 30 janvier 2025

Délibération N° 06-02-2025 / N°16

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ios, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 97

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean Bridel, Romuald Delattre, Jean-Louis Cauvet, Dominique Verdell, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultceur, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle.

Absents excusés : Christian Boucly, Alain Traisnel, Serge Leu, Xavier Normand, Philippe Vanderbeken

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Michel Seroux, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Harold Tétu, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux

Secrétaire de séance : Benoit François

Titre de la délibération : Prolongation de délai pour le marché Balestra sur Tincquette (assainissement non collectif)

La séance ouverte, le Président rappelle au Conseil, qu'un chantier de travaux de réalisation des réseaux d'assainissement eaux usées a été réalisé à Tincques au hameau de Tincquette (marché n°2021-T-AC-0001 – titulaire : entreprise BALESTRA TP).

Le Président fait part de la survenue de différents aléas durant le chantier non imputable à l'entreprise ayant conduit à un dépassement de la durée contractuelle d'exécution, à savoir :

- Retard de fourniture des résultats HAP/Amiante réalisés sur les enrobés,
- Réunion publique de présentation du chantier différée à l'initiative de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, ayant décalé d'autant la réalisation des enquêtes de raccordement réalisées par l'entreprise,
- Délai de réflexion de la C.C. des Campagnes de l'Artois quant à l'opportunité ou non de desservir deux logements situés route nationale à Tincques face au magasin Chrétien (non prévu initialement au marché),
- Retard de livraison du poste de refoulement par l'usine lié, entre autres, à une « modification des pompes » demandée par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (cf : avenant n°1),
- Modification de l'aménagement du poste de refoulement par rapport au projet initial (cf avenant 1 : « déplacement du poste de refoulement rue de Tincques »),
- Délai de réalisation des travaux de branchement électrique par le gestionnaire du réseau public d'électricité pour l'alimentation du poste de refoulement,
- Priorisation des travaux sur la tranche optionnelle 2 afin de permettre de respecter le délai conventionné avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le cadre des participations financières,
- Dépôt d'une réclamation d'un riverain en cours de chantier liée aux modalités de desserte de son habitation. Ce dossier a dû faire l'objet de nombreuses démarches administratives par la C.C. des Campagnes de l'Artois ayant conduit à la conclusion d'une servitude de tréfond sur la parcelle dudit riverain. La réalisation de ces démarches administratives a provoqué une mise en attente de l'exécution du chantier dans l'attente de la dévolution de ces démarches,
- Modification des travaux au droit de la propriété du riverain précité (cf avenant 1 : « réalisation d'un réseau supplémentaire à 1.30m de profondeur dans chemin étroit » + « suppression de réseau côté rue Delory »).

Après avoir lu le projet d'avenant n°2 au marché de BALESTRA TP et suite à l'avis favorable du Bureau du 29 janvier 2025, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'augmenter la durée contractuelle de réalisation du marché et de porter à 5,75 mois le délai d'exécution de chaque phase préparatoire (étant entendu qu'elles ont été réalisées en même temps), à 7,25 mois et 2 jours le délai d'exécution de la tranche ferme ainsi que le délai d'exécution de la tranche optionnelle n°1.
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant qui prendra effet à sa notification à l'entreprise.



Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 10/02/2025 et publication ou notification du 10/02/2025